

**Projet de parc agrivoltaïque de la Ferme de la Forêt  
Commune de Bourguignons (dep<sup>t</sup> de l'Aube)**

**Comité Territorial de Concertation n° 3 du 3 avril 2025  
Mairie de Bourguignons**

*Synthèse des échanges et relevé de décisions*

## Sommaire

|                                                               | page |
|---------------------------------------------------------------|------|
| 1. Actualités du projet agrivoltaïque de la Ferme de la Forêt | 3    |
| 2. Les mesures d'accompagnement                               | 3    |
| 3. Les prochaines étapes                                      | 5    |

## Résumé

L'ordre du jour de cette 3<sup>ème</sup> rencontre du Comité Territorial de Concertation a été consacré principalement à la sélection des mesures d'accompagnement qui pourraient être réalisées dans le cadre du projet de Parc Agrivoltaïque Ferme de la Forêt sur la commune de Bourguignons. Son maître d'ouvrage, la société W.E.B Energie du Vent, a prévu de réserver un financement dans cet objectif, qui pourra être mobilisé pour l'accompagnement local de la transition énergétique et la valorisation du patrimoine local.

Ce point d'ordre du jour a été précédé d'un échange d'informations sur le projet, et s'est conclu avec la perspective d'une nouvelle rencontre, le 27 mai prochain, dans une configuration légèrement différente puisque le comité se réunira sous le format -et le statut- de Comité de projet, en application de la réglementation.

## Participants

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présents : | M. Claude BERLOT, Maire de Bourguignons<br>M <sup>me</sup> Colette DEFRANCE, Conseillère municipale de Bourguignons<br>M. Jean-Stéphane DEVISSE, facilitateur de la concertation<br>M. Didier FRAMERY, Société Académique de l'Aube, ancien secrétaire de la mairie de Bourguignons<br>M. Michel MAURE, adjoint au Maire de Bourguignons<br>M. Marien NOËL, Responsable régional Est, W.E.B. Energie du Vent<br>M. Denis PUISSANT, Président de l'Association Foncière de Remembrement de Bourguignons<br>M <sup>me</sup> Emilie ROUSSILLE, Responsable environnement de la Communauté de communes de Barséquanais en Champagne<br>M. Mathieu SCHNITZLER, Chef de projet multiénergies, W.E.B. Energie du Vent<br>M. Jean-Paul SEURAT, Adjoint au Maire de Bar-sur-Seine |
| Excusé :   | M. Yohann BROUILLARD, Responsable des antennes Aube et Haute-Marne du Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

## **1. Actualités du projet agrivoltaïque de la Ferme de la Forêt**

Diaporama de séance accessible sur <https://www.web.energy/fr/nos-parcs-et-projets/bourguignons>.

Rappelant que l'ordre du jour de cette rencontre est consacré principalement au choix des mesures d'accompagnement, MM SCHNITZLER et NOEL informent les participants que Mathieu SCHNITZLER prend le relais de Nicolas BROZZU en tant que Chef du projet WEB Parc agrivoltaïque Ferme de la Forêt.

### **1.1 Prise en compte des enjeux écologiques**

La rencontre précédente du Comité territorial de concertation du 24 octobre 2024 s'est poursuivie par des échanges entre le maître d'ouvrage du projet et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne qui ont permis d'inclure les données sur la faune et la flore locales en possession de ce dernier. Outre d'affiner l'étude écologique conduite par le maître d'ouvrage, cette démarche a offert l'opportunité de vérifier à nouveau la compatibilité du projet de Parc Agrivoltaïque Ferme de la Forêt avec son environnement naturel. En conséquence, le représentant du CEN-CA a annoncé au facilitateur de la concertation qu'il ne jugeait plus sa participation utile au Comité territorial de concertation, les enjeux environnementaux lui paraissant correctement pris en compte.

### **1.2. Implantation**

L'implantation définitive du projet, sauf ajustement de dernière minute, est validée conformément aux observations des participants à la rencontre du 24 octobre 2024. Cette implantation prévoit la pose des panneaux photovoltaïques en rive droite du chemin départemental, les parcelles situées dans la partie gauche du site du projet étant affectées à la production fourragère. Cette disposition, déjà débattue au cours des précédentes rencontres, fait suite notamment à la recommandation d'éviter la constitution d'un « corridor » de panneaux photovoltaïques, de part et d'autre de la route. Un participant estime que la perception d'un tel « effet-couloir » est discutable, compte-tenu de la hauteur des panneaux et de leur éloignement relatif de la route.

### **1.3. Incidence paysagère du projet**

De l'avis des participants et à l'examen de cette implantation, l'incidence paysagère du projet serait résiduelle, dans la mesure où le maître d'ouvrage prévoit l'implantation d'une haie qui masquerait en grande partie la vue sur les panneaux photovoltaïques. Précision : cette haie sera plantée avec des essences locales et attractives pour la faune sauvage (arbustes à fruits et épinés notamment).

### **1.4. Permanence publique d'information du 6 février 2025**

Cette permanence a permis à douze personnes de s'enquérir de l'opportunité et des modalités d'implantation du projet, au cours de trois heures d'échanges ponctués de nombreuses questions-réponses. Celles-ci ont porté principalement sur les aspects techniques du projet agrivoltaïque, son volet agricole (élevage ovin) et ses incidences paysagères.

Un compte-rendu du facilitateur de la concertation est disponible par le lien suivant : <https://www.web.energy/fr/nos-parcs-et-projets/bourguignons>.

## 2. Les mesures d'accompagnement

### 2.1. Présentation générale

Comme il le fait dans ses autres sites d'implantation, le maître d'ouvrage prévoit d'accompagner le financement de projets en lien avec la transition énergétique des territoires accueillant ses installations de production d'énergie renouvelable.

Ces mesures sont principalement consacrées à la transition énergétique des territoires et de leurs habitants, la valorisation du patrimoine local (participation à la rénovation de bâtiments, à l'entretien des sites), les animations locales autour de l'environnement et de la vie des habitants.

On trouvera quelques exemples dans le diaporama de séance ( <https://www.web.energy/fr/nos-parcs-et-projets/bourguignons> ).

### 2.2. Application au contexte de Bourguignons

Pour le Parc agrivoltaïque Ferme de la Forêt, W.E.B. Energie du Vent prévoit d'allouer à ces mesures d'accompagnement un budget de 1800 € par mégawatt crête (MWc) installé par an, soit 31 734€/an (sur la base d'un projet d'une puissance de 17,63 MWc).

Mesure d'ores et déjà actée avec la mairie de Bourguignons, une participation à la facture d'électricité des habitants de Bourguignons est prévue à hauteur de 150 à 200€/an/foyer, soit entre 21 300€/an et 28 400€/an. Le montant exact reste à définir.

L'objectif de ce Comité territorial de concertation du 3 avril est de sélectionner des mesures d'accompagnement pouvant entrer dans l'enveloppe résiduelle de 3 334€/an à 10 434€/an, laquelle peut être consommée en tout ou partie chaque année, ou reportée sur une ou plusieurs années suivantes afin de financer une action qui nécessiterait un budget plus important.

(A noter que W.E.B. Energie du Vent a déjà apporté son concours financier pour la rédaction du PLU de la commune de Bourguignons).

### 2.3. Sélection de mesures d'accompagnement

Six propositions ont été énoncées et débattues par les participants, puis classées au titre de divers critères. Leur mise en œuvre dépendra de la réalisation du projet agrivoltaïque, et des résultats d'une analyse plus précise des conditions d'implantation :

Proposition n°1 : Réalisation d'une aire de pique-nique sur la voie verte, le long du canal en direction de Bar-sur-Seine.

Intérêt pour les participants : un tel équipement serait certainement utile

Difficulté de mise en œuvre ou technicité particulière : aucune

Budget nécessaire : modeste

Première étape : devis d'entreprise (M. Berlot s'en charge).

Proposition n°2 : Aménagement et sécurisation d'un sentier qui monte sous le belvédère.

Intérêt pour les participants : une telle réalisation valoriserait utilement le site

Difficulté de mise en œuvre ou technicité particulière : avérée (pente très raide nécessitant la pose d'un escalier et d'une main courante)

Budget nécessaire : les travaux en conditions particulières peuvent vite chiffrer...

Première étape : définition plus précise du projet avec options possibles/souhaitables

Proposition n°3 : Pose de panneaux d'information faune-flore sur le segment du chemin de randonnée qui longe le site Natura 2000 (lien possible avec la proposition précédente)

Intérêt pour les participants : entre dans le cadre de l'éducation à l'environnement

Difficulté de mise en œuvre ou technicité particulière : -

Budget nécessaire : modeste

Première étape : idée à soumettre au Conservatoire d'espaces naturels

Proposition n°4 : Participation au projet « Energie-Tour » de la Communauté de communes, destiné à sensibiliser autour des énergies renouvelables, notamment les scolaires.

Intérêt pour les participants : déjà évoqué au cours d'un précédent Comité territorial de concertation

Difficulté de mise en œuvre ou technicité particulière : -

Budget nécessaire : à définir avec la Communauté de communes

Première étape : dépend de l'avancement du projet au niveau de la Communauté de communes.

Proposition n°5 : Soutien à l'organisation de manifestations organisées par le Comité des Loisirs de Bourguignons

Intérêt pour les participants : contribuerait à la vie locale

Difficulté de mise en œuvre ou technicité particulière : aucune

Budget nécessaire : modeste

Première étape : le Comité des Loisirs doit se réunir sous peu.

Proposition n°6 : Poursuite de la restauration de l'église de Bourguignons (équipements et mobiliers intérieurs, mise en valeur des peintures...)

Intérêt pour les participants : utilité certaine, mais projet d'envergure

Difficulté de mise en œuvre ou technicité particulière : avérée, et nécessite l'avis et l'approbation de l'architecte des bâtiments de France

Budget nécessaire : important

Première étape : création d'une association de mécénat ; constitution d'un dossier de projet (Conseil municipal).

### **3. Les prochaines étapes**

#### **3.1. Dossier de dépôt de permis de construire**

Le dossier de dépôt de permis de construire sera assemblé dans les prochaines semaines avec les résultats définitifs des études conduites sous l'autorité du maître d'ouvrage.

#### **3.2 Prochaine rencontre du Comité territorial de concertation**

Les participants se réuniront à nouveau mardi 27 mai 2025 à 18h en mairie de Bourguignons. En application du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie<sup>1</sup>, les représentants de la totalité des communes limitrophes seront invités par le maître d'ouvrage. Ce dernier procèdera à la présentation générale du projet de Parc Agrivoltaïque Ferme de la Forêt tel que décrit dans le dossier de dépôt de permis de construire.

---

<sup>1</sup> Le texte du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 accessible par le lien <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048660227>

La réunion se conclue en remerciant les participants de leur présence et en les invitant à partager un verre de l'amitié.

**Un Comité de projet se tiendra mardi 27 mai 2025 à 18h en mairie de Bourguignons.**

*Ce compte-rendu est rédigé par Jean-Stéphane Devisse, facilitateur de la concertation.  
Coordonnées directes : tél 06 72 84 79 31 – courriel : [jdevisse@free.fr](mailto:jdevisse@free.fr)*